

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3251 Société : RAN

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : G. H. A. M. D. J. S. M. R. Date de naissance : 01/01/1957

Adresse : 153973

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : G. H. A. M. D. J. S. M. R. Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : A.R. /

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 20 MAR 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



## Docteur Nisrine ABDELHAY

PSYCHIATRE  
SEXOLOGUE  
ADDICTOLOGUE



الدكتورة نسرين عبد الحفيظ

## أخصائية في الطب النفسي

6091021623

## 17<sup>th</sup> Ghoshajit Seminar

Exidep

Dr. **ABDE**  
Psychiatrist - **Acute**  
**Psychology**

Dr. N. ABDELHAK  
Psychiatre - Addicologue  
Sociologue

80100x61

T: 480,00

PHARMACIE DE LA SAINTE-FAMILLE  
Rue 2 M. 116 Biloc (C)  
Quesnelville  
Q.A.I. Good's 5116 Biloc (C)

EXP :

Lot N°

PPV

LOT

PER

PPV

80,00

21006

08/24

000H00

EXP :

Lot N°

PPV

80,00

22006

08/24

000H00

EXP :

Lot N°

PPV

LOT

PER

PPV

80,00

21006

08/24

000H00

EXP :

Lot N°

PPV

80,00

22006

08/24

000H00

EXP :

Lot N°

PPV

LOT

PER

PPV

80,00

22006

08/24

000H00

80,00

21006

08/24

000H00